



## Communiqué de presse

30 août 2016

Pesticides : collectivités et particuliers, il y a urgence !

Les associations France Nature Environnement Pays de la Loire et l'UFC Que Choisir Pays de la Loire tirent la sonnette d'alarme quant à l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités, les sociétés privés en charge de l'entretien des espaces verts et les citoyens jardiniers amateurs. D'ici 4 mois, une nouvelle règlementation rentre en vigueur et un pas de géant va devoir être fait pour la respecter même si la dynamique est déjà lancée.

## Une utilisation encore forte par les collectivités et les particuliers

En Pays de la Loire, nombre de communes utilisent encore sur une partie de leur territoire des produits phytosanitaires pour la gestion de leurs espaces urbanisés (voirie, bâtiments) et de leurs espaces verts. Quand ce ne sont plus les communes, ce sont les entreprises privées qui le font pour le compte de celles-ci. Les particuliers, appelés jardiniers amateurs, utilisent eux aussi des produits phytosanitaires et ce pour leur potager ou la gestion de leurs jardins et leurs dépendances (allées, terrasses, ...). FNE Pays de la Loire et l'UFC Que Choisir Pays de la Loire s'inquiètent de cette situation. Pour Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire, "Il devient urgent de changer nos habitudes et de diminuer voire arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires. Ils sont dangereux pour notre santé et l'environnement".

## Une nouvelle règlementation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017

Le législateur devant les conséquences pour la santé publique et l'environnement a décidé d'agir : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires en dehors de certains produits restant autorisés : les produits de biocontrôles, les produits phytosanitaires autorisés en agriculture biologique et ceux à faible risque. Il en sera de même pour les jardiniers amateurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour Pierre GUILLAUME, administrateur de l'UFC Que Choisir Pays de la Loire, "il est primordial que les collectivités respectent cette nouvelle réglementation car elles doivent être exemplaires. Aux entreprises et aux citoyens de comprendre et respecter eux aussi la règlementation qui s'appliquera début 2017 et début 2019."

## Une dynamique qui doit se concrétiser

En Pays de la Loire, des collectivités, des acteurs économiques et des associations agissent déjà pour tendre vers le zéro-phyto. Pour Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire, "Cette dynamique doit prendre de l'ampleur. Cela devra être le cas avec l'application de la nouvelle réglementation mais nous devons aller plus loin et faire en sorte de sortir de l'ère des pesticides."